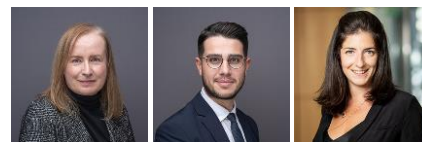


TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 28 FÉVRIER 2025



Christine Lebreton

Anthony Albanese

Marion Cohet Boucheron

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : - chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au marché actions de la zone euro, en investissant dans les actions de sociétés qui offrent un profil de croissance supérieur à la moyenne de manière régulière et pérenne : et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Le Compartiment s'inscrit dans une approche de type « Croissance ».

Actif net global 1 238,15 M€
VL part R 196,05 €

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*

MSCI EMU dividendes nets réinvestis 100%

* Depuis le 30 juin 2016

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	05/06/1998
Date de 1ère VL de la Part	04/07/2016
Date du dernier changement d'indicateur de référence	-
Durée minimale de placement recommandée	5 ans
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de l'Echiquier
Dépositaire	CACEIS Bank
Eligible au PEA	Oui

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part R	FR0013185576
Ticker Bloomberg part R	LBACERE FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	Néant
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,49% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	2,5% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

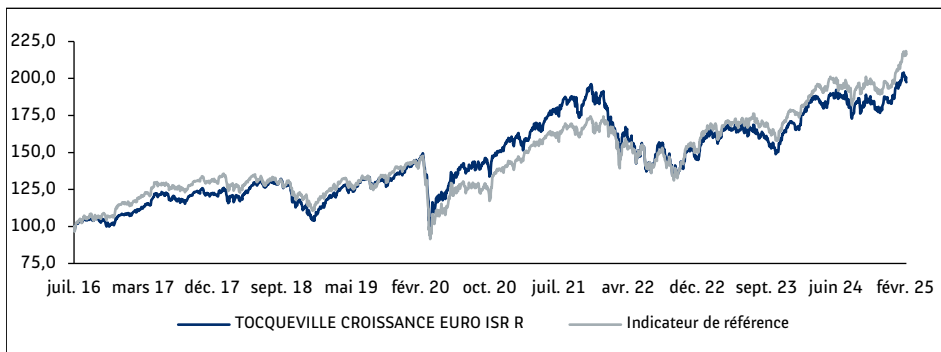
NOTATION MORNING STAR™ Eurozone Large-Cap Equity	NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™	NOTATION QANTALYS™ Actions Zone Euro
--	---	--



PROFIL DE RISQUE



Performances arrêtées au 28 février 2025



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création
OPC	7,24%	-0,01%	7,54%	21,36%	50,45%	97,57%
Indicateur de référence	10,97%	3,45%	15,10%	38,10%	68,79%	116,34%
Ecart de performance	-3,73%	-3,46%	-7,56%	-16,74%	-18,34%	-18,77%

PERFORMANCES ANNUELLES	2024	2023	2022	2021	2020
OPC	8,45%	17,27%	-23,74%	21,73%	11,35%
Indicateur de référence	9,49%	18,78%	-12,47%	22,16%	-1,02%
Ecart de performance	-1,04%	-1,51%	-11,27%	-0,43%	12,37%

PERFORMANCES ANNUALISÉES	3 ans	5 ans	Depuis création
OPC	6,66%	8,50%	8,18%
Indicateur de référence	11,35%	11,02%	9,32%
Ecart de performance	-4,69%	-2,52%	-1,14%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	Depuis création
Volatilité de l'OPC	14,18%	14,06%	17,39%	19,70%	17,15%
Volatilité de l'indicateur de réf.	11,75%	12,13%	15,77%	19,47%	16,91%
Tracking error	4,99%	4,93%	5,33%	6,63%	5,88%
Ratio de Sharpe	0,66	0,28	0,24	0,37	0,44
Ratio d'information	-1,67	-1,53	-0,88	-0,38	-0,19
Beta	-	1,09	1,05	0,95	0,95

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement (j)
Perte maximale depuis création	-34,76%	19/02/2020	18/03/2020	247

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par le tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

Le marché de la zone euro continue sa progression en février (+3%) et on assiste à une rotation factorielle en faveur du style Value (MSCI EMU Value +6%) au détriment du style Croissance (MSCI EMU Growth +0,6%). L'incertitude géopolitique (Ukraine & tarifs douaniers) entraîne un mouvement vers des titres défensifs alors qu'une partie de l'écosystème de l'intelligence artificielle est sous pression suite à la publication du modèle d'IA générative de Deepseek qui serait moins énérgivore.

Sur le mois, le marché a ainsi été tiré entre autres par les banques, la défense et la consommation de base. La technologie et les médias sont les pires détracteurs.

Le fonds sous-performe ainsi son indice et est légèrement en retrait par rapport au style Croissance. Ceci s'explique en partie par l'absence de titres du secteur de la défense.

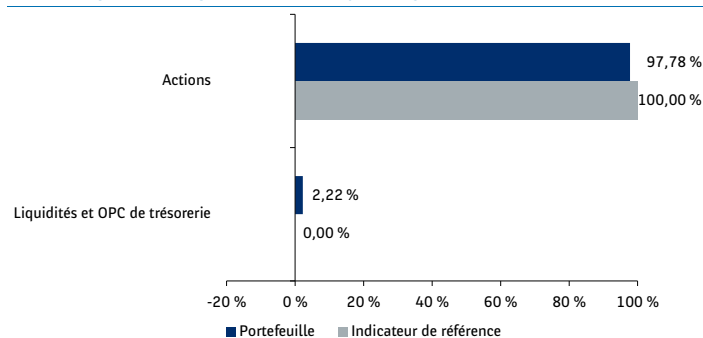
Nos positions dans les banques sont parmi les meilleurs contributeurs ce mois, avec Danske Bank (+12%) et Intesa Sanpaolo (+13%). EssilorLuxottica (+8%), une de nos convictions, fait rêver le marché avec la dynamique de ses smart glasses « Ray-Ban Meta ». Prosus (+14%) bénéficie du rebond de Tencent.

La thématique de l'intelligence artificielle, et notamment ses « équipementiers » (ASML -6%, Prysmian -15%, Schneider Electric -5%) reste pénalisée par les incertitudes qui persistent après la publication du modèle de Deepseek. Wolters Kluwer (-16%) a été sanctionné pour ses perspectives jugées prudentes en 2025, le départ à la retraite de sa CEO et l'incertitude autour de la dérégulation en cours.

Nous avons initié une position en Accor. Nous pensons que le secteur de l'hôtellerie est porteur, le groupe termine sa transformation en modèle asset-light et pourrait faire un programme de retour à l'actionnaire généreux. Nous avons cédé Symrise, Vinci et Veolia Environnement.

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	41
Exposition globale	97,78%
Risque spécifique (1 an)	4,81%
Risque systématique (1 an)	13,22%
Poids des 10 premiers titres	50,10%
Poids des 20 premiers titres	73,16%

10 PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
SAP SE	Technologies de l'Information	Allemagne	9,13%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	8,38%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	6,42%
HERMES INTERNATIONAL SCA	Consommation Discrétionnaire	France	5,60%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation Discrétionnaire	France	4,79%
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	France	4,73%
ESSILORLUXOTTICA SA	Santé	France	3,74%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	Consommation Discrétionnaire	Espagne	3,20%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG IN MUENCHEN	Finance	Allemagne	3,01%
SAFRAN	Industrie	France	2,92%

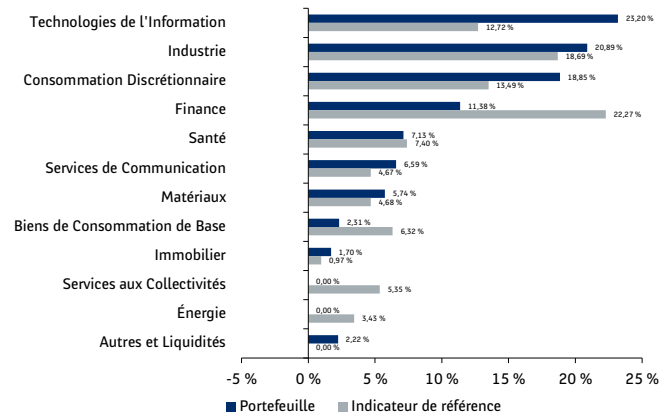
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
SAP SE	9,13%	4,86%	4,28%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6,42%	2,24%	4,18%
HERMES INTERNATIONAL SCA	5,60%	1,52%	4,08%
ASML HOLDING NV	8,38%	4,75%	3,62%
AIR LIQUIDE SA	4,73%	1,79%	2,94%

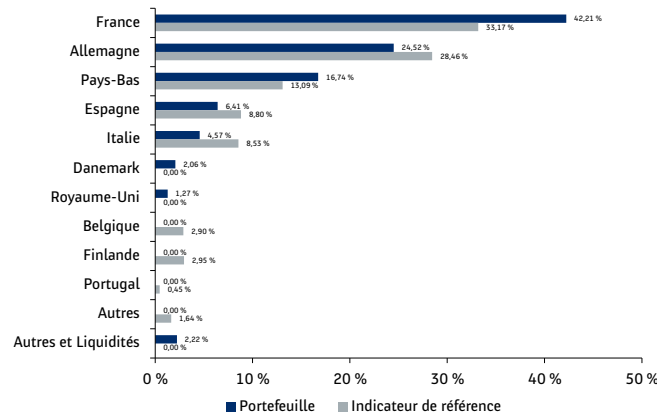
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
ALLIANZ SE	-	2,27%	-2,27%
TOTALENERGIES SE	-	2,19%	-2,19%
SANOFI SA	-	2,09%	-2,09%
BANCO SANTANDER SA	-	1,69%	-1,69%
IBERDROLA SA	-	1,50%	-1,50%

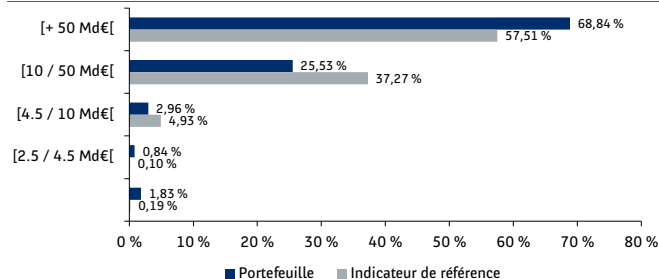
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



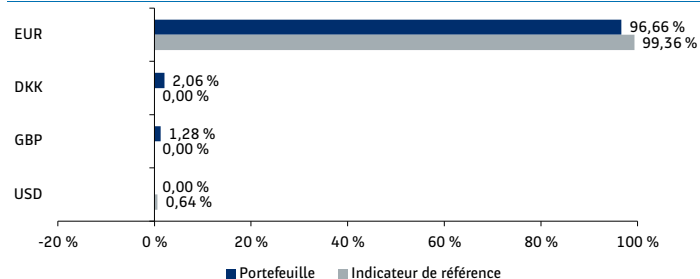
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVISES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.



LFDE



TOCQUEVILLE



INVESTISSEMENT RESPONSABLE - LABEL ISR - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R

RAPPORT MENSUEL ESG AU 28 FÉVRIER 2025

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité ¹
Taux de Sélectivité ²	25%
Score GREaT le plus faible du portefeuille ³	5,90
Score GREaT pivot ⁴	5,71

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.

² Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.

³ Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.

⁴ Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Énergétique

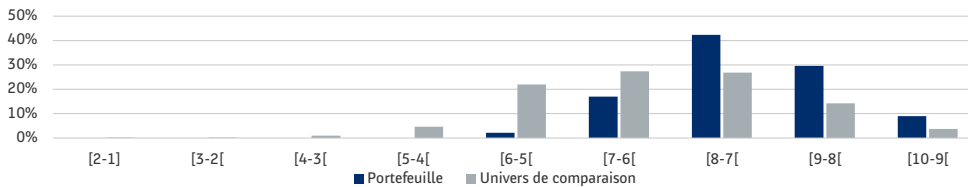
Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durable sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
Score GREaT moyen pondéré	7,85	97,7%	6,82	100,0%	
G - Gouvernance Responsable	6,74	97,7%	6,50	100,0%	
R - Gestion Durable des Ressources	6,39	97,7%	6,23	100,0%	Univers de comparaison
E - Transition Énergétique	7,40	97,7%	6,75	100,0%	
T - Développement des Territoires	7,48	97,7%	6,48	100,0%	

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
L'OREAL SA	2,3%	9,65	11,5%	25,6%	18,5%	44,4%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6,4%	9,55	20,0%	21,4%	32,4%	26,3%
PUBLICIS GROUPE SA	1,9%	8,95	27,5%	26,7%	15,7%	30,1%
BIOMERIEUX	1,2%	8,90	13,5%	24,7%	12,9%	48,9%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	1,7%	8,84	23,1%	25,0%	46,0%	5,8%



TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR R

RAPPORT MENSUEL ESG AU 28 FÉVRIER 2025

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	79,7%	35,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	80,2%	63,0%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	33,9	69,0
Taux de Couverture	99,0%	96,9%

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) Source(s) : CDC_BIO	GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/b€ invested

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
 - La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
 - La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
 - Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
- Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.